



**Calendrier et mesures
annoncés par le Ministre de l'Éducation Nationale
Jean-Michel Blanquer
concernant le retour en classe**

23.04.2020

Nicole Duranton, Sénateur de l'Eure, membre de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, et du groupe de travail « Enseignement scolaire »

- **La reprise des cours s'étalera sur trois semaines**, par niveaux de classe.
- À partir du **11 mai : les grandes sections, les CP et les CM2**
- La semaine suivante, le **18 mai : les 6es, les 3es, les 1res et les terminales.**
- La 3e semaine, le **25 mai : toutes les autres classes.**
- Quel que soit leur niveau, les élèves travailleront par petits groupes de **15 élèves maximum** afin de limiter les contacts.
- **Les parents n'auront pas l'obligation d'envoyer leurs enfants à l'école**, mais ils devront alors assurer les cours eux-mêmes à distance impérativement.
- **Un nouveau programme 2S2C** « Sport, Santé, Civisme et Culture » pourrait être établi en alternative aux cours traditionnels. Dans cette hypothèse, les communes seraient donc sollicitées pour la mise en place de ces nouveaux S2SC. Des locaux dédiés devront alors être trouvés (gymnase, salles communales et intercommunales, ...). En outre, des agents des collectivités locales devront également être mis à disposition.
- Le Ministre a par ailleurs précisé que la réouverture des écoles, collèges et lycées s'accompagnera de consignes d'hygiène strictes qui seront bientôt énoncées. Ce protocole sera défini par le délégué interministériel à la gestion de la crise sanitaire, Jean Castex.
- Chaque établissement devra évaluer si la **réouverture de la cantine** est possible ou pas.
- **Aucune prolongation des cours** sur les vacances d'été n'est envisagée.